



Réunion du mardi 4 décembre 2013 suite au préavis de grève de 55 mn

Début de la réunion: 16h.

La délégation CGT est reçue par la Direction Générale dans le cadre de son préavis de grève concernant les salaires à TaM et la valeur du point.



A peine avons nous commencé les discussions depuis deux minutes que nous nous demandions déjà qui est le vrai Directeur de cette entreprise: son Directeur Général en titre ou sa Directrice des Ressources Humaines????

En effet, il nous a été pratiquement impossible de parler avec Mr Frizot, tant sa Directrice des Ressources Humaines s'est mise en avant et a monopolisée la parole évinçant de ce fait le Directeur Général: elle serait en lice pour un futur poste de Directeur Général qu'elle ne s'y prendrait pas autrement!!

Néanmoins, nous aurions pu nous attendre à une vraie réaction de notre Directeur mais rien n'est venu, et un vrai positionnement de sa part aurait certainement été judicieux et aurait peut être permis de discuter et négocier de manière constructive.

Mais, revenons à du concret.

Nous avons monté ce préavis avec une revendication simple: une valeur de point équivalente au SMIC au premier coefficient de notre branche (le 145) c'est-à-dire: 9,8635 euros.

Et pour seule réponse, on nous a répondu :

- Accord d'intéressement (déjà signé mais avec la menace d'être nul si les salariés se mettaient en grève...)
- Et c'est tout. A si, en prime, un beau procès si le préavis était maintenu !!!!

2 minutes plus tard, la délégation CGT, ne voulant pas servir de guignol, se levait d'un bond et quittait la séance.

Résultat, une séance de 4 minutes pour des revendications légitimes de la part des salariés, des méthodes d'intimidation dignes de la pègre sicilienne et un préavis maintenu!

Notre Direction semble se moquer du fait qu'un conflit majeur serait un vrai gros problème pour TaM, ses salariés et ses usagers.



.../...

D'autant plus, qu'avec cette façon de procéder et les résultats des enquêtes sur la vraie fréquentation de notre réseau, elle en porterait toutes les responsabilités et devrait en rendre compte auprès du plus grand nombre.

La Direction de TaM, sans même se soucier des salariés, nous a envoyé un courrier de menaces disant que cette grève était illicite et inacceptable car elle risquait de perturber le service public ???

1. Une grève perturbe forcément le service (c'est enfoncer des portes ouvertes que de dire cela) !
2. Une grève est l'expression forte des salariés face à un auditoire sourd ou malentendant !
3. Le meilleur moyen de ne pas avoir de conflit est encore la négociation, ce que n'a pas choisi, pour l'instant, notre Direction Générale !

La Direction ne nous prends pas au sérieux et pense tout régler par un procès, le 16 décembre **montrons lui** que nous sommes plus courageux qu'elle, **montrons lui** que les intimidations sont indignes de leurs responsabilités et de leurs postes, **montrons lui** que nous ne faisons pas l'aumône mais réclavons à ne plus avoir honte lorsque l'on compare nos salaires avec ceux des autres réseaux.

Fin de la réunion: 16h04

A partir du 16 décembre, ouvrons "le champ des possibles"

A partir du 16 décembre, montrons notre détermination

A partir du 16 décembre, tous en lutte derrière la CGT (et les autres syndicats seront les bienvenus) !



« Quand un salarié ne défend plus ses libertés et ses droits, il devient mûr pour l'esclavage. »

Syndiquez vous à la CGT TaM

Retrouvez nous sur notre site: **cgttam.fr**
ou
sur facebook: **CGT TaM Montpellier**

Montpellier le jeudi 05 décembre 2013